ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 18183

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la réduction des volumes horaires d'enseignement d'histoire et géographie. L'introduction des itinéraires de découvertes (IDD) dans les classes de 5e, qui s'est traduit par une diminution du temps consenti à ces matières, va être étendue aux classes de 4e dès la rentrée prochaine. Avec un horaire réduit à deux heures en histoire-géographie au collège, la France sera le pays pauvre au niveau européen. Ajouter à cela que ces disciplines sont reconnues pour leurs finalités civiques et pour lutter contre certaines dérives ; il lui demande en conséquence si le Gouvernement entend poursuivre l'amputation des horaires d'histoire et géographie au collège.

Texte de la réponse

L'observation des horaires au collège entre 1972 (arrêté du 2 mai 1972) et 2002 (arrêté du 29 mai 1996, modifié par l'arrêté du 14 janvier 2002) fait apparaître pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique, une variation d'une demi-heure, l'horaire actuel - trois heures hebdomadaires - étant identique à celui de 1977. Aujourd'hui le collège, prolongeant les apprentissages de l'école primaire, doit donner à tous les élèves les connaissances et les savoir-faire qui constituent les bases d'une culture commune, fondée sur des valeurs partagées, gage de l'exercice d'une véritable citoyenneté. Pour répondre à cette exigence et s'adapter à la diversité des élèves, il propose à tous des objectifs communs en favorisant la diversification des approches. L'organisation des enseignements a ainsi confirmé l'étroite association de l'histoire et de la géographie avec l'enseignement des concepts et valeurs liés au programme d'éducation civique en les inscrivant dans le tronc commun des nouvelles grilles horaires des élèves. L'horaire qui est imparti à ces disciplines se voit majoré d'une heure lorsque celles-ci participent aux itinéraires de découverte. Dispositif au service des enseignements du cycle central, les itinéraires de découverte, en mettant en évidence les convergences disciplinaires, doivent aider les professeurs à mettre en oeuvre une véritable démarche interdisciplinaire. Par ailleurs, le ministre a demandé une relecture des programmes. Effectuée cette année sous la présidence de M. René Rémond, elle doit cerner les pôles de convergence des disciplines du champ des humanités autour de thèmes et d'oeuvres patrimoniales. Il s'agit de donner aux élèves la possibilité de dépasser la mosaïque des savoirs pour être capables, à terme, d'appréhender globalement le monde et d'exercer cette intelligence critique qui fonde la véritable tolérance. Comme le ministre le soulignait, ce sont bien la maîtrise des langages et la constitution d'un socle commun fondé sur des valeurs partagées qui doivent être aujourd'hui recherchées. Dans cette perspective, l'enseignement de l'histoire et de la géographie et de l'éducation civique joue un rôle qui est appelé à se renforcer.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bois
Circonscription : Pas-de-Calais (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE18183

Numéro de la question : 18183
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3636
Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6371